

## La force de l'égalité - Les inégalités de rémunération et de parcours professionnels entre femmes et hommes dans la fonction publique

27/12/2016

Madame Françoise Descamps-Crosnier, députée, a remis au Premier ministre un rapport dressant un état des lieux objectif des inégalités de rémunération et de parcours professionnels entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

La mission dont elle a été chargée « vise à identifier les éventuelles discriminations existantes dans le système de promotion de la fonction publique conduisant à des écarts de traitements et de pensions entre les femmes et les hommes. La mission est invitée à analyser les grilles indiciaires et les compléments de salaire à niveau de responsabilité équivalente quel que soit le corps de la fonction publique ainsi que les parcours de carrière offerts et les freins qui peuvent empêcher les femmes de dérouler ces parcours. »

Selon le rapport, les femmes connaissent une rémunération inférieure de 19 % à celle des hommes dans l'ensemble de la fonction publique. Cet écart de rémunération va de 6,6 % dans la fonction publique hospitalière (FPH) à 22,7 % dans la fonction publique d'Etat (FPE).

En outre, les femmes connaissent un manque à gagner dans leur rémunération qui s'accroît avec l'âge : à 50 ans, une femme gagne en moyenne entre 4 000 euros (catégories C) et 11 400 euros (catégories A) de moins qu'un homme par an.

Le rapport soumet plusieurs recommandations en vue de faire progresser le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, notamment la revalorisation en priorité financière des métiers et spécialités féminisés sous-valorisés à niveau de missions et contraintes égales.